

*Le Premier Ministre*

Paris, le

27 FEV. 2019

Madame la Secrétaire générale,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 7 février dernier. La transformation de la fonction publique compte parmi les réformes prioritaires du Gouvernement.

Tout en réaffirmant son attachement au statut, le Gouvernement a la volonté de mettre à la disposition des agents des leviers leur permettant de mieux exercer leurs missions.

Le projet de loi qui vous a été présenté le 13 février dernier par Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, répond ainsi à une triple attente : celle des citoyens qui souhaitent voir les services publics s'adapter plus rapidement à leurs nouvelles missions et attendent davantage de proximité de la part de l'administration ; celle des agents publics qui souhaitent pouvoir bénéficier de carrières plus fluides et diversifiées, ainsi que d'une plus grande reconnaissance individuelle ; enfin, celle des dirigeants publics qui doivent disposer de plus de souplesse dans le recrutement et la gestion de leurs équipes.

Issu d'une année de concertation au cours de laquelle près d'une cinquantaine de réunions ont été organisées avec vos organisations, ce projet de loi comporte des avancées en matière de transparence et d'équité du cadre de gestion des agents publics, ainsi que des facilités nouvelles pour accompagner les transformations publiques. Il traduit également les engagements pris par le Gouvernement, les employeurs publics, et une majorité d'entre vous, en faveur d'une plus grande égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.


Madame Mylène JACQUOT  
Secrétaire générale  
UFFA-CFDT  
47-49, avenue Simon Bolivar  
75019 PARIS

Ce texte a vocation à s'enrichir dans les prochaines semaines dans le cadre des discussions qui seront conduites avec les instances consultatives de la fonction publique. Le conseil commun de la fonction publique, le conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, le conseil supérieur de la fonction publique territoriale, le conseil supérieur de la fonction publique hospitalière et le conseil supérieur des personnels médicaux sont en effet saisis de ce texte et pourront, à cette occasion, proposer des amendements pour le préciser, l'adapter ou l'améliorer. Soyez par ailleurs assurés que vos propositions seront instruites avec la plus grande attention.

Au-delà de la séance au cours de laquelle le projet de texte sera formellement examiné, j'ai demandé au ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard DARMANIN et au secrétaire d'Etat, Olivier DUSSOPT, de faire droit à toute demande d'audience ou de réunions préparatoires qui vous paraîtraient utiles afin d'éclairer les débats sur le texte.

Enfin, je vous confirme que le Gouvernement sera attentif aux remontées liées au grand débat national, notamment celles qui concernent l'organisation des services publics et qui pourront venir enrichir et faire évoluer le projet de loi.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

  
Edouard PHILIPPE